

## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 janvier 2025

### PROCES VERBAL

#### Mme le Maire

Chers collègues bonsoir.  
Je vous propose de commencer. Nous allons procéder à l'appel des présents.

**Étaient présents :** M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. ARGAUT Jean-Pierre, Mme ROTH Michèle, M. MAITROT André, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, MM. GOUJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, DURUPT Sandra, M. BOSSAERT Renaud, Mmes JOSSO Gorete, PAGLIA Olympe, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mme ROGE Patricia, M. LAROCHE Sébastien, Mme GARET Sylvie et M. BALLANFAT Florent formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents représentés :

Mme Meryam ERCAN  
mandataire Mme Catherine LEDOUBLE

M. Sébastien GROSJEAN  
mandataire M. Jean-Pierre ARGAUT

#### Était absent :

M. Cédric NOEL

Je vous propose de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose Mme Olympe PAGLIA.  
Y a-t-il des oppositions ?  
Je vous remercie.

Nous devons adopter les PV des précédents Conseils municipaux qui se sont tenus les 26 novembre et 17 décembre.  
Avez-vous des remarques ou des questions par rapport à ces PV ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

(Lecture du rapport par Madame Catherine LEDOUBLE)

### Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

Une fois n'est pas coutume, mais là, il est difficile de ne pas aborder la situation politique nationale à l'occasion de ces orientations budgétaires 2025. D'autant plus que comme vous l'avez souligné dans ce rapport, la stagnation des recettes de fonctionnement ne parvient pas à couvrir l'augmentation des dépenses.

Je préfère développer un petit peu les questions de politiques nationales, ça doit pouvoir nous éclairer, parce que la loi de finances n'a toujours pas été votée et il me semble que si le gouvernement Bayrou est revenu en arrière sur l'épaisseur du coup de rabot prévu par le gouvernement Barnier concernant la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales, sa philosophie reste la même.

Le budget qui a été voté la semaine dernière par le Sénat, avant son examen par l'Assemblée nationale le 3 février prochain, continue d'exonérer le capital et les grosses fortunes alors qu'il diminue les services publics, ce qui affecte directement la population.

C'est donc un budget qui se profile à l'horizon et qui va, s'il est adopté, aggraver la fracture sociale dans notre pays. Alors que d'un côté, nos concitoyens ont de plus en plus de mal à vivre de leur travail, que le chômage s'aggrave à nouveau, que l'hôpital public est asphyxié, que de plus en plus de nos concitoyens renoncent même à se soigner par manque de moyens. De l'autre côté, en 7 ans par exemple, les 500 plus grosses fortunes viennent de doubler leur patrimoine financier.

En fait, on reprend toujours les mêmes recettes depuis plus de 20 ans et elles ne fonctionnent pas pour l'intérêt général.

Au lieu de jeter tout le pays dans une énième cure d'austérité qui bride la consommation et la croissance économique, nous avons au contraire un besoin vital d'augmenter les recettes grâce à une fiscalité plus forte sur le capital et les grosses fortunes, tout en privilégiant la création de richesses issues du travail, la réindustrialisation du pays et l'investissement massif dans les services publics.

Nous pourrions ainsi renouer avec une spirale positive qui génère elle-même de nouvelles recettes qui serviraient aux investissements nécessaires, pour le climat par exemple, mais aussi au financement relevant des collectivités locales

comme la nôtre, tel que l'école, la petite enfance, la prise en charge du grand âge, les transports, la culture, etc.

Autant de besoins dont le budget du gouvernement Bayrou ne permet pas de répondre, puisqu'on commence à aborder les questions de restriction.

Voilà pourquoi nous préférons d'abord nous offusquer de cette loi de finances 2025, en souhaitant vivement qu'elle ne soit pas adoptée en l'état. Avant, comme vous le suggérez, je vous cite : « d'anticiper une stagnation de recettes de fonctionnement dans nos choix futurs ». Ce qui veut dire en gros : faire des économies sur les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire sur les dépenses utiles à la population.

Ce qui reviendrait à infliger aux dryates et aux dryats la double peine, l'austérité des choix de la politique nationale cumulée à celle de la politique locale.

C'est un vaste débat sur lequel on ne tombera sans doute pas d'accord, mais avouons quand même, que les recettes qui nous sont servies encore une fois de plus en 2005, ce sont les mêmes depuis de nombreuses années et ça, ça mène à la récession et à l'austérité donc il faut déjà éviter cette loi de finances 2025.

On n'a pas forcément la position pour y faire grand-chose, si ce n'est que de le dire publiquement. C'est ce qu'on fait ce soir.

Puis pour ceux qui font de la politique, essayer de prendre conscience que la voie qui est ouverte avec le budget 2025, ce n'est pas la bonne.

### Madame le Maire

En ce qui concerne la politique générale, effectivement, nous allons traverser une période de rigueur, je crois que c'est comme ça que vous l'avez appelée, ou d'austérité, le terme utilisé c'était austérité.

Je pense qu'effectivement, l'État a vécu au-dessus de ses moyens un certain nombre d'années et il va y avoir besoin de rééquilibrer les choses. Cela dit, c'est un débat qui dépasse le cadre de notre Conseil municipal.

Aujourd'hui, par nos appartenances politiques respectives, nous avons une vision des choses qui est différente, ça, vous le savez. Le problème que nous constatons à ce jour, quelle que soit notre vision des choses, doit quand même se concentrer sur notre échelle, sur notre gestion de la collectivité. Nous avons un budget qui est contraint, vous le voyez bien.

Vous m'avez reproché depuis plusieurs années d'être trop prudente, j'ai envie de dire, heureusement qu'on l'était, parce que je pense que sinon la situation serait encore plus compliquée aujourd'hui.

Nous allons donc devoir réfléchir à des pistes d'économie, c'est évident. Cependant, je vous rappelle quand même que depuis le début de ce mandat, nous avons fait des efforts pour maintenir le pouvoir d'achat des dryats en ne touchant à aucun des tarifs municipaux et en maintenant la gratuité de l'accueil périscolaire. C'est un effort qui n'a pas forcément été fait par les autres municipalités environnantes. Nous avons souhaité vraiment mettre l'accent sur nos familles et leur pouvoir d'achat.

Nous allons essayer de continuer comme ça, nous allons réfléchir inévitablement à une réorganisation de nos services, en essayant par la réorganisation de ne pas dégrader le service à la population, c'est l'idée première.

Nous allons déjà travailler dans cet axe-là tous ensemble. Je vais mettre tout le monde autour de la table pour essayer de trouver des pistes. L'idée, c'est d'essayer de fonctionner comme ça. Si ça ne suffit pas, nous verrons ensuite quelles mesures seront nécessaires, mais je pense que certains de nos services méritent qu'on ouvre une nouvelle réflexion. Les habitudes de vie ont changé depuis quelques années, et nos fonctionnements n'ont pas toujours évolué au même rythme que cette évolution. Il y a des sujets sur lesquels on peut se réinterroger pour essayer d'optimiser le fonctionnement de certains services.

Je pense notamment à nos services enfance/jeunesse. On en a déjà parlé à plusieurs reprises, il faut qu'on revoie nos règlements, il faut peut-être qu'on revoie aussi notre organisation. L'idée étant d'assurer le meilleur service possible aux familles.

Un gros chantier va s'ouvrir dans les mois à venir, voilà ce que je peux vous donner comme éléments.

#### **Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN**

Nous ne sommes pas contre le fait d'optimiser un certain nombre de choses en fonction de nouvelles réalités. Je rappelle quand même que du fait de notre structure budgétaire, vous l'avez rappelé, à peu près 60 % de votre budget est lié à la fiscalité locale, aux impôts directs, et donc nous sommes quand même moins affectés que d'autres, qui dépendent plus que nous de la dotation globale de fonctionnement.

Cela étant, ça n'empêche pas de réfléchir, je ne peux pas m'empêcher de rappeler que régulièrement, on prélève sur le budget de fonctionnement ; c'était 1,7 million d'euros en 2023, 2 millions en 2024. Je pense qu'au moment du budget 2025 on aura un résultat reporté de l'ordre de 1,5 million encore.

On n'est pas à l'agonie, ce qui peut nous permettre de regarder sereinement là où on peut effectivement optimiser un certain nombre de choses. Tant qu'on ne parle pas de réduire les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses utiles à la population alors, nous sommes favorables à regarder ce que l'on peut optimiser. Mais on a une ligne rouge, comme au niveau de la politique nationale.

#### **Madame Patricia ROGE**

Je pense qu'effectivement il y a beaucoup de choses à retravailler pour la population, les besoins actuels de la population ont évolué notamment pour la garde d'enfants avec des horaires décalés. Comment on fait avec une famille qui travaille juste un petit bout de temps et qui ne peut pas mettre son gamin en centre de loisirs, parce que c'est la journée ? Il y a plein de questions comme ça qui peuvent être tout à fait passionnantes justement à travailler, mais il faut qu'elles soient travaillées en partant du fond et tant mieux si ça va faire des économies.

La réflexion, je pense qu'il faut qu'elle soit dans ce sens-là et pas dans l'autre sens parce que oui, il y a un vrai besoin et je pense qu'on peut effectivement transformer des choses et tant mieux si ça fait faire des économies.

#### **Madame le Maire**

Par contre, ce qui est sûr, c'est que, compte tenu de l'évolution de nos dépenses, si on réorganise les choses, il faudra qu'on s'organise pour que ça ne crée pas de dépenses nouvelles parce qu'il n'y a pas la place pour les financer. Donc à budget constant, voir si on peut améliorer le service et si on peut maintenir le même service mais en diminuer le coût. C'est intéressant, on va se pencher sur la question.

**Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.**

**ADMISSION DE CREANCES IRRECOUVRABLES**

*(Lecture du rapport par M. Farid RAHAMNIA)*

**Vote : unanimité**

**PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D’EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITE**

*(Lecture du rapport par M. Jean-Luc DRAGON)*

**Vote : unanimité**

**PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D’UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES**

*(Lecture du rapport par M. Jean-Luc DRAGON)*

**Vote : unanimité**

**PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D’UN EMPLOI DE CHARGE DE COOPERATION CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

*(Lecture du rapport par M. Jean-Luc DRAGON)*

**Madame Patricia ROGE**

Effectivement les anciens contrats touchaient la petite enfance, l’enfance, la jeunesse, les contrats temps libre ... Or, la convention territoriale globale comme son nom l’indique, est beaucoup plus globale. C’est toujours bon à remarquer, ce n’est pas une suite, c’est élargi à toute la population, sur la parentalité, l’accès au droit et le logement. Ça, c’était une remarque.

Ma première question est que vous envisagez un recrutement d’un agent en catégorie A, cela semble effectivement indispensable pour ce genre de contrat et à la bonne réalisation du contrat. Par contre, est-ce que ça va être possible de trouver un agent pour un 7/35<sup>e</sup> temps ?

Ma deuxième remarque était comme évoqué dans le rapport, la commission scolaire jeunesse va être associée à la démarche, on en a discuté en commission, ce qui semblait logique quand on parle d’enfance jeunesse. Comme c’est quelque chose de plus global, je voulais vous demander, est-ce qu’il y aura des endroits pour discuter des thématiques envers les familles, l’accès au droit, le handicap ? Alors bien sûr, il y a le CCAS, mais ce n’est pas une commission sociale donc à quel endroit on va

rediscuter de ces sujets-là ? Parce que ça touche vraiment plus globalement le territoire.

**Madame le Maire**

Tout d’abord, sur la quantité de travail estimé. C’est la quantité qui a été estimée par notre partenaire qui est la CAF.

Ensuite, pour les sujets qui dépassent le secteur enfance/jeunesse, que vous avez évoqués tout à l’heure, on pourra envisager de réunir, je pense, la commission plénière, puisque ce sont des sujets qui sont transversaux et qui peuvent concerner tout le monde. Je ne sais pas ce que vous en pensez ?

**Madame Patricia ROGE**

Effectivement, il faut qu’il y ait des lieux où il y a un peu de débat et de discussion autour de ça et ça rejoint le fait d’analyser nos services, l’offre à la population, tout ce diagnostic-là qu’on doit faire, ça me semble en faire partie.

Donc, il faut qu’on ait vraiment des lieux d’échanges plus que des petites commissions où du coup rien ne va se croiser.

**Madame le Maire**

C’était l’intérêt de la création de cette commission parce qu’on a un certain nombre de sujets importants qui sont transversaux et qui concernent tous les secteurs. Effectivement, il est difficile de réduire la réflexion à un petit groupe, en fait, c’est mieux d’intégrer tous les élus pour prendre part à ces échanges. L’idée c’est de fonctionner sous ce format-là.

**Vote : unanimité**

**VERSEMENT D’UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION DU BCSA DE L’EXERCICE 2025**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**Vote : unanimité**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SAINT-ANDRÉ  
FOOTBALL**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN**

C'est simplement pour confirmer, je suis allé voir les U14 samedi, il n'y avait pas assez de shorts pour tout le monde.

**Madame le Maire**

Voilà, c'est la rançon du succès. On ne peut que s'en réjouir.

**Vote : 31 voix pour**

**1 non-participation (M. LIMA en raison de son appartenance au SAF)**

**FILLIERES « REP » RESPONSABILITE ELARGIE DES  
PRODUCTEURS, CONTRAT AVEC L'ECO-ORGANISME  
ALCOME POUR LA REDUCTION DES DECHETS DES  
PRODUITS DU TABAC DANS L'ESPACE PUBLIC**

*(Lecture du rapport par Mme Myriam KUROWSKI)*

**Madame Sylvie GARET**

Question un peu béotienne, comment ALCOME est arrivé à la mairie de Saint-André ? Comment se sont-ils présentés et pourquoi ont-ils proposé ce projet ?

**Madame le Maire**

C'est un projet qu'ils présentent à l'ensemble des collectivités, la mairie de Saint-André, comme les autres. Il y a d'autres collectivités voisines qui utilisent ce dispositif qui fonctionne bien donc on s'est dit pourquoi pas chez nous. Pourquoi ? Ça pose un souci ?

**Madame Sylvie GARET**

Non, comme je ne connais pas, je cherchais à savoir d'où venait cette entreprise. Apparemment, le président est un producteur de tabac.

**Madame le Maire**

J'imagine qu'ils doivent avoir des obligations en termes de recyclage de leurs déchets. C'est un peu le même fonctionnement que les C.E pour l'énergie. Si vous voulez, quand vous avez des pollueurs, ils doivent mettre en place des mesures compensatoires donc c'est un peu le même objet.

Après, on a rencontré des collectivités qui fonctionnaient avec eux, on s'est dit que ça serait une plus-value pour la commune.

On essaie, après si ça ne donne pas satisfaction, on peut toujours arrêter, mais au moins, on va essayer d'entrer dans cette démarche pour voir s'il y a un réel bénéfice, si vous en êtes d'accord.

**Madame Patricia ROGE**

Oui, juste une petite remarque. Je trouve ça très bien et d'où ma demande en tant que fumeuse qui ne laisse jamais un mégot par terre, c'est : est-ce qu'on pourrait avoir un cendrier devant la mairie un jour ? Je l'ai dit plusieurs fois, il n'y en a pas. C'est l'exemple même de lieux où il peut y avoir des mégots qui se jettent.

Moi, j'ai toujours mon cendrier de poche, mais tout le monde ne le fait pas.

**Madame le Maire**

De toute façon, il va falloir qu'on définisse des emplacements où installer les cendriers. Effectivement, les abords de la mairie, c'est une bonne idée.

**Vote : unanimité**

**MISE EN PLACE D'UNE INSTALLATION DE RECHARGE  
POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES  
RECHARGEABLES SUR LE PARKING DU COMPLEXE  
SPORTIF D'ECHENILLY, RUE AMEDEE GAMBEY**

*(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)*

**Madame Sylvie GARET**

Il est dit que les frais d'exploitation de la borne incomberont en partie à la commune, c'est-à-dire ? Et quelle partie de frais d'exploitation ?

**Madame le Maire**

Il s'agit de la maintenance de la borne tout simplement. Si vous voulez, je peux passer la parole à Augustin qui pourra vous expliquer plus en détail.

**Monsieur Augustin ROBERT**

Les personnes achètent une carte au syndicat et l'électricité est payée par cet intermédiaire. Ce n'est pas la charge électrique qui est prise en charge par la collectivité, c'est vraiment le fonctionnement de la borne. Tout ce qui concerne la maintenance, comme l'éclairage public, c'est le syndicat qui gère, mais on paye tout l'entretien courant.

**Monsieur Florent BALLANFAT**

On parle du développement des moyens de transport à faible émission de gaz à effet de serre, et je pense que ce lieu intermédiaire, entre le stade et

la crèche, serait un lieu assez indiqué pour installer une borne de vélo Marcel.

Si vous avez l'occasion de suggérer ça à Troyes Champagne Métropole, ça serait pas mal. Parce qu'on voit que celle à côté du Foirail est très utilisée, parfois même on voit des vélos encore accrochés, donc s'il y a des besoins, c'est un lieu intéressant.

#### **Madame le Maire**

J'ai déjà fait cette demande, elle est dans les tuyaux. Je ne sais pas à quelle échéance elle pourra aboutir.

Quant à ce que vous dites au niveau du Foirail, effectivement, quand je suis passée ce matin ou hier matin, il y avait 10 vélos accrochés les uns sur les autres. Je vais voir également si possible, pour avoir une rallonge. Affaire à suivre.

**Vote : 31 voix pour  
1 non-participation (M. DRAGON en raison de son appartenance au SDEA)**

**RENOVATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE  
D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE CHRISTIAN ROYER –  
FONDS DE CONCOURS A VERSER AU SDEA**

*(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)*

**Vote : 31 voix pour  
1 non-participation (M. DRAGON en raison de son appartenance au SDEA)**

**RENOVATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE  
D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE PHILIPPE LEBON –  
FONDS DE CONCOURS A VERSER AU SDEA**

*(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)*

**Vote : 31 voix pour  
1 non-participation (M. DRAGON en raison de son appartenance au SDEA)**

**RENOVATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE  
D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DES ROISES – FONDS  
DE CONCOURS A VERSER AU SDEA**

*(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)*

**Vote : 31 voix pour  
1 non-participation (M. DRAGON en raison de son appartenance au SDEA)**

**RENOVATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE  
D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU COMMANDANT  
COUSTEAU– FONDS DE CONCOURS A VERSER AU  
SDEA**

*(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)*

**Vote : 31 voix pour  
1 non-participation (M. DRAGON en raison de son appartenance au SDEA)**

**RENOVATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE  
D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA FONTAINE  
SAINT-MARTIN– FONDS DE CONCOURS A  
VERSER AU SDEA**

*(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)*

**Vote : 31 voix pour  
1 non-participation (M. DRAGON en raison de son appartenance au SDEA)**

**RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE PAUL MAITROT –  
MARCHÉ DE LOCATION DE BATIMENTS MODULAIRES –  
AUTORISATION PREALABLE DE LANCEMENT DE  
CONSULTATION**

*(Lecture du rapport par M. Pascal GOUJARD)*

#### **Madame le Maire**

Il s'agit de la poursuite des travaux de l'école Maitrot. Actuellement, nous avons les enfants des écoles maternelles qui sont dans des préfabriqués. L'idée, c'est qu'ils réintègrent à la rentrée prochaine, les locaux réhabilités de l'école maternelle et qu'on puisse attaquer le côté élémentaire. Pour cela, nous avons également besoin de bâtiments préfabriqués, mais les besoins n'étant pas les mêmes, ça ne peut pas être les mêmes préfabriqués que l'on a déjà.

J'en profite rapidement puisqu'on est sur ce rapport, pour vous dire que nous n'avons pas eu les notifications des aides qui pourraient nous être

accordées sur ce dossier, compte tenu du fait que potentiellement les aides de l'État et des autres collectivités pourraient être revues à la baisse.

Peut-être que si nous n'obtenons pas les recettes espérées, il y aura lieu de faire un emprunt pour compléter le financement des travaux de l'école MAITROT, mais ça, on en reparlera au moment du vote du budget. C'était juste une petite parenthèse.

**Vote : unanimité**

**MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET  
PAYSAGERS – AUTORISATION A LANCER ET ATTRIBUER  
LE MARCHE**

*(Lecture du rapport par M. Renaud BOSSAERT)*

**Madame le Maire**

Vous aurez bien compris qu'il ne s'agissait pas de remplacer le service des espaces verts par ces prestations-là.

**Madame Sylvie GARET**

C'est vrai qu'on peut se féliciter qu'on ait beaucoup d'espaces verts à entretenir puisque l'avenir, c'est quand même de développer l'environnement et l'écologie. On peut aussi se féliciter qu'il y ait la proposition d'embaucher un apprenti et d'utiliser des centres d'insertion pour des travaux paysagers.

Malgré tout, ça reste de la sous-traitance. On risque d'être dans un contexte économique contraint, qui risque de se dégrader, mais pour autant, il faut qu'on puisse toujours privilégier les emplois pérennes, mêmes municipaux.

Même si je me doute, qu'on ne partage pas la même position, nous voulions tout de même intervenir sur ce point.

**Madame le Maire**

En fait, il s'agit de missions soit très spécifiques soit techniques, soit ponctuelles. Par exemple, vous avez les tailles d'arbres pour lesquels nous ne sommes pas forcément équipés, qui nécessitent des qualifications que nous n'avons pas forcément en interne.

Ensuite, ça concerne également des prestations ponctuelles quand on a besoin d'un entretien par rapport à ce qu'on a d'habitude. C'est difficile de prévoir un effectif supplémentaire au pied levé avec les qualifications requises.

**Madame Sylvie GARET**

Oui, j'imagine bien. J'ai vu, par exemple, les tailles de bois. Ce sont des points vraiment très particuliers.

C'est à réfléchir, mais si on prend les tâches qui sont déplacées, est-ce qu'il n'y aurait pas possibilité malgré tout d'envisager, ou un demi-ETP, ou un poste ?

**Madame le Maire**

Le problème qu'on rencontre au niveau des espaces verts, c'est que d'une année sur l'autre la végétation ne se développe pas au même rythme.

Vous l'avez vu cette année, il a beaucoup plu, on a eu une végétation luxuriante, on a eu des besoins supplémentaires par rapport à d'habitude.

C'était sur une période donnée mais une fois sortie de la période, nous n'avons pas de quoi faire travailler ces agents de manière pérenne.

J'entends votre remarque, j'en prends note, mais ça me semble difficile, sachant que vous avez vu qu'en renfort, on essayait plutôt d'utiliser la piste de l'apprentissage. On essaye également de travailler avec un lycée forestier, mais encore une fois, on est sur des missions qui ne sont pas des missions au long cours, tout au long de l'année.

Sur les terrains sportifs, c'est pareil, c'est une technicité que nous n'avons pas. Ce sont des marchés qui sont, pour la plupart, en cours et quand on voit qu'on a un besoin pérenne sur l'année, on ouvre un poste. On l'a déjà fait, on le fait encore.

Je vous ai parlé tout à l'heure, dans la liste des recrutements prévus lors du ROB, il y avait des agents des espaces verts, donc ce n'est pas qu'on ne veut pas recruter des agents des espaces verts, mais c'est qu'il y a des tâches pour lesquelles s'est compliqué.

**Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN**

Oui, si on poursuit cette logique, si on va au bout, on sous-traite tout et il n'y a plus d'employés communaux. La formation ça existe, on peut former des employés communaux à la taille des arbres. C'est aussi, peut-être, les faire évoluer dans leur carrière.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas des contraintes, mais la défense des emplois pérennes, on y tient beaucoup.

On voit bien comment ça se passe pour le ménage aujourd'hui. Il n'y a quasiment plus personne qui fait le ménage, tout est sous-traité. Bien souvent, les emplois d'hommes ou de femmes de ménage, ce ne sont pas toujours des emplois très stables et très bien payés donc il vaut mieux avoir un emploi à statut, ça, c'est un principe qu'on défend quand même. On y tient beaucoup.

Pour le coup, on s'abstiendra sur ce sujet.

### **Madame le Maire**

Ce sont des postes sur lesquels on a beaucoup de problèmes de troubles musculosquelettiques et d'usure prématurée. Ce sont des métiers qui sont très physiques et on le voit, on a des agents qui se retrouvent avec des restrictions médicales, qu'on comprend tout à fait au regard des tâches effectuées.

Le souci, c'est qu'après, nous n'avons pas de possibilité de reclassement donc sur des tâches qui sont très usantes et pour le coup, je pense aux bois, là on a vraiment quelque chose qui est très usant. Ce n'est pas forcément facile de le faire en interne, on n'arrivera pas à maintenir un poste à long terme.

On avait imaginé un instant recruter un apprenti spécialisé, mais il nous faut un encadrant suffisamment formé pour pouvoir le former correctement. C'est une piste qui n'est pas forcément fermée, mais on n'a pas trouvé à recruter et on n'a pas eu en interne la possibilité de l'évolution.

Mais j'entends votre remarque.

### **Monsieur Florent BALLANFAT**

Est-ce qu'on ne peut pas prévoir dans le cadre des marchés, un volet « formation » de nos agents justement ?

Peut-être que d'un point de vue de la prévention des troubles musculosquelettiques, il y a aussi des techniques qui sont acquises par les prestataires, qui pourraient être intéressantes d'être diffusées.

Je pense que ça peut être une façon aussi de préparer la réinternalisation future de certaines de ces tâches, et puis même, de répartir aussi un peu l'effort sur les agents qui les effectuent. Parce que vous soulignez, à juste titre, la progression du nombre de problèmes de santé liés à cela. Je pense que plus on a d'agents qui peuvent effectuer ces tâches, plus ça soulage ceux qui doivent les faire.

Puis ça rejoint notre réflexion sur quelle organisation, on peut faire demain, pour générer des services à coût moindre ?

On sait très bien que quand on fait appel à de la sous-traitance, on le paye d'une certaine façon.

### **Madame le Maire**

Le souci, encore une fois, c'est ce que je disais, c'est quand on a des agents qui ont des restrictions médicales, ça devient de plus en plus difficile de faire fonctionner le service.

Quand vous avez un service de huit personnes avec des restrictions médicales, ça devient compliqué et on ne peut pas tous les réorienter sur une autre tâche.

Sur le principe, votre idée est tout à fait louable, concrètement au quotidien, ce n'est pas très facile à

gérer. Quoi qu'il en soit, ce ne sont pas des tâches qui sont déplacées de l'activité municipale pour être confiées à un prestataire externe, ce sont déjà des tâches qui aujourd'hui, sont assurées par des prestataires externes et il s'agit de renouveler ces marchés-là.

**Vote : 27 voix pour**

**5 abstentions (Mmes GARET, ROGE, MM. CORNEVIN, BALLANFAT et LAROCHE)**

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA  
COMPETENCE DONNEE A MME LE MAIRE PAR  
APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE  
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Le conseil municipal prend acte de ce rapport.**

### **Mme le Maire**

Nous avons épuisé l'ordre du jour.

La séance est levée. Je vous souhaite une bonne soirée.

**FIN DE LA SEANCE À 20 h 30**

La Secrétaire de Séance,

**Mme Olympe PAGLIA**